

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde



Délibération n° 09-05 du 16 octobre 2025

AVENANTS DE PROROGATION DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS IMPACTÉS PAR LE MORATOIRE NATIONAL 2025 POUR LA NÉGOCIATION DE CES CONTRATS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociales et des familles,

Vu le code de la santé publique

Vu l'arrêté conjoint de programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les ESMS relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'ARS Île-de-France et du Département,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les avenants de prorogation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et les gestionnaires et structures suivants :

- Les groupes privés lucratifs « KORIAN » et « DOMUSVI » ;
- Les EHPAD publics « Constance Mazier » à Aubervilliers et « Emile Gérard » à Livry-Gargan ;



- La Fondation Léopold Bellan pour l'EHPAD privé non lucratif « Léopold Bellan » à Romainville ;
- Le groupe privé lucratif « STEVA » pour l'EHPAD « Villa Beausoleil » à Drancy ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.